

## SEANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2010

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 septembre 2010 par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Étaient présents : Mme MALESKA H. DASTILLUNG J.P. Mme JACQUEMIN J. MAIWURM E. Mme JOTZ S. KOENIG G. Mme BICKAR M.A. PICARD J.M. Mme BAUSCH V. Mme COLANTUONO R. D'ANGELO C. DELLA MEA R. Mme FALLETTA C. FILLIUNG M. Mme FISCH V. GERBERT P.J. Mme GILLET C. Mme KEDINGER C. LACAN D. MEDDA G. PEXOTO G. Mme PIETTE C. Mme PRZYBYL Y. WALKER R.

Absents avec excuse : BENOIST E. Mme BOROWSKI J. Mme CAMI M.T. FIORETTO S. Mme FREY G. GATTI F. KIEFFER P. qui ont donné respectivement procuration à : MAIWURM E. Mme FALLETTA C. Mme BICKAR M.A. DASTILLUNG J.P. Mme JOTZ S. Mme MALESKA H. LACAN D. VALSECCHI E.

Madame Jacqueline JACQUEMIN est désignée secrétaire de séance.

M. Le Président ouvre la séance à 19 H.

Le Procès verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité sans observation.

### ORDRE DU JOUR

#### I) AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Remboursement des frais postaux, d'Internet et de téléphone par le Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement du Sud de la Bisten (SMIASB) et de la Communauté de Communes du Warndt (CCW).
- 2) Participation 2009 de la Communauté de Communes du Warndt aux frais de fonctionnement du C.T.M.
- 3) Participations du SMIASB et de la Communauté de Communes du Warndt aux frais de fonctionnement 2009 du bâtiment de l'hôtel de ville.
- 4) Mise à disposition de personnel entre la Ville de Creutzwald, la Communauté de Communes du Warndt et le SMIASB – Bilan 2009
- 5) Gymnase Jules Ferry – Bris de vitres - Acceptation d'une indemnité de sinistre
- 6) Subventions 2010

#### II) AFFAIRES IMMOBILIERES

- 1) Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 2) Contrat de location avec l'Association de pêche agréée « A.A.P.P.M.A. » l'Ablette de Creutzwald.
- 3) Convention pour droit de passage - Résidence Jules Ferry

#### III) MARCHES ET TRAVAUX

- 1) Amélioration voirie existante – Programme 2010 - Marché de travaux – communication
- 2) Aménagement d'un multi-accueil 35 places - *Avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre – Communication*
- 3) Acquisition d'un camion grue et d'une lame de déneigement - Communication
- 4) Vente d'un véhicule
- 5) Marché de prestations intellectuelles pour la réalisation du Document Unique de prévention des risques professionnels  
Constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Warndt et le SMIASB

#### IV) AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

- 1) Mise à disposition gratuite de la salle Baltus le Lorrain

#### V) AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURELLES ET SPORTIVES

- 1) Opération « Schultüte » et achat de bretzels de la Saint Martin.
- 2) Rentrée scolaire 2010
- 3) Semaine Culturelle
- 4) Animation Estivale indemnités aux associations – action Juillet et Août 2010.

Monsieur le président propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

#### POINT SUPPLEMENTAIRE

- 1) Politique de la Ville – Séjour sur le travail de mémoire – subvention à l'ASBH

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

#### VI) DIVERS ET COMMUNICATIONS

## I) AFFAIRES FINANCIERES

### 1) Remboursement des frais postaux, d'Internet et de téléphone par le Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement du Sud de la Bisten (SMIASB) et de la Communauté de Communes du Warndt (CCW).

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD – Adjoint au Maire

Lors de l'année 2009, la commune de Creutzwald a supporté les frais d'affranchissement du courrier, d'Internet et les frais de téléphone du SMIASB et de la CCW (le calcul se fera au prorata des effectifs de l'hôtel de ville sauf pour les frais d'affranchissement).

Frais de téléphone CCW  
(13 394.64 X 677) / 3 188 = **2 844.47 €**

Frais d'Internet CCW  
(505.69 X 10.5) / 39 = **136.15 €**

Frais d'affranchissement du courrier CCW  
= **2 339.13 €** (montant calculé par le répartiteur de la machine à affranchir)

**Total CCW = 5 319.75 €**

Frais de téléphone SMIASB  
(13 394.64 X 113) / 3 188 = **474.79 €**

Frais d'Internet SMIASB  
(505.69 X 2) / 39 = **25.93 €**

Frais d'affranchissement du courrier SMIASB  
= 403.00 € (montant calculé par le répartiteur de la machine à affranchir)

**Total SMIASB = 903.72 €**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la refacturation de ces sommes à la C.C.W. et au SMIASB et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

### 2) Participation 2009 de la Communauté de Communes du Warndt aux frais de fonctionnement du C.T.M.

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD – Adjoint au Maire

La commune de CREUTZWALD supporte les frais de fonctionnement du Centre Technique Municipal.

Le détail des frais de fonctionnement 2009 du C.T.M. s'établit comme suit :

	Code	Exercice 2009	Total Code
<b>Eau</b>	1	3 744.03 €	
<b>Electricité</b>	1	10 104.35 €	
<b>Carburant, fournitures administratives, autres fournitures, entretien terrain, pharmacie</b>	1	803.05 € + 166.07 € = 969.12 €	
<b>Fournitures d'entretien</b>	1	6 290.00 €	
<b>Frais de télécommunications</b>	1	1 102.21 €	
<b>Rémunérations concierge</b>	1	53 928.21 €	76 137.92 €
<b>Chauffage urbain et combustible</b>	2	32 004.63 €	
<b>Fournitures de petits équipements</b>	2	53 666.68 € + 4 919.94 € (inv.) = 58 586.62 €	
<b>Entretien et réparations bâtiments</b>	2	3 553.72 € + 3662.46 € (inv.) = 7 216.18 €	
<b>Entretien et réparations autres matériels et mobiliers</b>	2	4 266.60 €	
<b>Maintenance</b>	2	9 480.78 €	111 554.81 €
		<b>187 692.73 €</b>	

Il est proposé au Conseil Municipal de répartir les charges :

- Eau
- Electricité
- Carburant, fournitures administratives
- Autres fournitures, entretien terrain
- Fournitures d'entretien
- Frais de télécommunications
- Rémunération de concierge
- Rémunération personnel de nettoyage

Au prorata des agents de la Ville et de la Communauté de Communes du Warndt, soit :

$$\frac{(76\ 137.92\ \text{€} \times 14)}{85} = 12\ 540.36\ \text{€}$$

Et de répartir les charges de :

- Chauffage
- Fournitures de petits équipements
- Entretien et répartitions bâtiments
- Entretien et réparation autres matériels et mobiliers
- Maintenance

Au prorata des surfaces occupées par les services de la Communauté de Communes du Warndt et de la Ville de Creutzwald soit :

$$\frac{(111\ 554.81\ \text{€} \times 822.67)}{2481.11} = 36\ 988.60\ \text{€}$$

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une participation de **49 528.96 €** à la C.C.W. aux frais de fonctionnement du C.T.M et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

**3) Participations du SMIASB et de la Communauté de Communes du Warndt aux frais de fonctionnement 2009 du bâtiment de l'hôtel de ville.**

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD – Adjoint au Maire

La Commune de CREUTZWALD supporte les frais de fonctionnement de l'Hôtel de Ville.

Le détail des frais de fonctionnement 2009 de l'Hôtel de Ville s'établit comme suit :

	Exercice 2009
Eau	5 908.23 €
Electricité	19 781.12 €
Chauffage	13 691.46 €
Fourniture d'entretien	2 013.02 €
Fournitures de petits équipements	1 207.80 €
Fournitures administratives	23 086.23 €
Entretien et réparation bâtiments	15 564.60 € + 5 925.64 € = 21 490.24 €
Entretien et réparations autres matériels et mobiliers	1 517.82 €
Maintenance	36 066.14 €
Assurances (Multirisque)	1590 €
Documentation générale et techniques	5746.64 €
Catalogues et imprimés	2 163.67 €
Rémunération du personnel de nettoyage	24 279.74 + 1 960.20 € = 26 239.94 €
Rémunération concierge	36 307.14 €
Divers : boîte postale, vêtements de travail femmes de ménage, pharmacie, rafraichissements (réunions), etc...	2 046.96 €
<b>TOTAL</b>	<b>175 770.18 €</b>

L'Hôtel de Ville est occupé par 39 agents répartis comme suit :

- 26.25 agents de la Ville
- 10.75 agents de la Communauté de Communes du Warndt
- 2 agents du SMIASB

La commune de CREUTZWALD propose au Comité Syndical du SMIASB et au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de répartir ces frais de fonctionnement au prorata du nombre d'agents appartenant à chaque collectivité ou établissement, soit :

- Pour le SMIASB :  $(175\,770.18 \text{ €} \times 2) : 39 = \underline{9\,013.86 \text{ €}}$  qui seront reversés à la ville de Creutzwald
- Pour la C.C.W. :  $(175\,770.18 \text{ €} \times 10.75) : 39 = \underline{48\,449.47 \text{ €}}$  qui seront reversés à la ville de Creutzwald

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une participation de 48 449.47 € à la C.C.W. et de 9 013.86 € du SMIASB et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

#### **4) Mise à disposition de personnel entre la Ville de Creutzwald, la Communauté de Communes du Warndt et le SMIASB – Bilan 2009**

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD – Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 31 août 2001 étendue le 16-12-2002 au SMIASB, le Conseil Municipal a autorisé la mise à disposition réciproque d'agents territoriaux entre la Communauté de Communes du Warndt et la Ville de Creutzwald.

Pour l'année 2009, le total des coûts salariaux supportés par la commune de Creutzwald pour des missions assurées au profit de la Communauté de Communes du Warndt s'élève à 758 676.49 €. Pour la même année, le total des coûts salariaux à refacturer à la Commune de Creutzwald par la Communauté de Communes du Warndt s'élève à 429 339.87 €.

Par ailleurs, la commune de Creutzwald met à disposition du SMIASB des agents chargés de la station d'épuration intercommunale se situant à Ham/sous/Varsberg. Le remboursement des dépenses liées à cette mise à disposition s'élève à 54 711.37 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de :

- solliciter le remboursement de la somme de 758 676.49 € de la CCW
- mandater la somme de 429 339.87 € à la CCW
- solliciter le remboursement de la somme de 54 711.37 € du SMIASB
- d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

#### **5) Gymnase Jules Ferry – Bris de vitres - Acceptation d'une indemnité de sinistre**

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie PICARD – Adjoint au maire

Lors du week-end du 12 au 13 juin 2010, deux vitrages de type REGLIT 327 et d'une hauteur de 3.00 m ont été brisés dans la grande salle du gymnase Jules Ferry, 8 route de Lauterbach à Creutzwald.

Une plainte a été déposée à la Gendarmerie de Creutzwald.

Les travaux de remise en état ont été effectués par la Vitrierie Miroiterie Forbachoise pour un montant de 1 722.23 € T.T.C.

La CIADE propose une indemnisation de 1 722.23 € TTC soit le montant des travaux correspondant à une réparation à l'identique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter l'indemnité proposée par la CIADE et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents, à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

## **6) Subventions 2010**

Rapporteur : Le Président

1) L'Atelier Théâtre du Lycée Félix Mayer poursuit ses activités durant l'année scolaire 2010-2011. Un groupe de 35 à 40 élèves participe à cette activité et le travail de cette année se porte sur un montage de textes contemporains qui auront comme point commun le thème de la « peur ».

La troupe prévoit de donner 7 représentations à la salle Baltus le Lorrain **les 30 et 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2011** à l'intention des élèves des classes des collèges du district de rattachement du Lycée Félix Mayer (Collèges Garang, Breckelberg, Ham, Falck, Boulay, Bouzonville et L'Hôpital)

Il est proposé d'accorder à l'Atelier Théâtre du Lycée Félix Mayer une subvention de 1 000 € ainsi que la mise à disposition gratuite de la salle Baltus pour les représentations qui y seront données et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

2) Le Clubs d'Echecs sollicite une subvention exceptionnelle de 600 € en vue de couvrir des dépenses liées à l'acquisition de matériel, à des frais de formation d'arbitre et des frais de déplacement pour participer au championnat régional.

Il est proposé de lui accorder une subvention de 600 € et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

3) L'Association le Temps du Lien est un groupe d'entraide mutuelle dont l'objectif essentiel est de rencontrer et d'écouter des personnes concernées par des difficultés psychiques. Elle sollicite l'aide de la commune de Creutzwald pour l'achat de matériel et couvrir les frais de sorties.

Il est proposé de lui accorder une subvention de 400 € et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 6574 du budget principal 2010.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

## **II) AFFAIRES IMMOBILIERES**

### **1) Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- SCI « 7R » à Creutzwald  
Section 42 n° 500/17 « rue de la Mine » avec 22 ares 08  
Section 42 n° 114/17 « rue de la Mine » avec 0 are 29  
De sol et bâtiment à usage artisanal ou industriel
- SCI "du Leidt" à Thionville  
Sur les lots 5 et 11  
Section 6 n° 34 « rue de la Houve » avec 3 ares 74  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux AMBERG Roudi à Creutzwald  
Section 10 n° 456/383 « 1 impasse des Colverts » avec 9 ares 01  
Section 10 n° 515/383 « impasse des Colverts » avec 0 are 45  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Mme WIRRIg Nathalie à FROMELENNES (08)  
Section 11 n° 728/1 « Cité Bellevue rue Rutebeuf n°9 » avec 6 ares 77  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux RUPP Frank à Creutzwald  
Section 12 n° 497 « Garang » avec 5 ares 40  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- M. POGGIOLI Frédéric à Creutzwald  
Section 33 n° 380/303 « rue des Orchidées » avec 34 ares 16  
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- Consorts FOURNY à Creutzwald  
Section 6 n° 66 « rue de la Houve » avec 0 are 74  
Section 6 n° 281/68 « rue de la Houve » avec 4 ares 76  
Section 6 n° 283/67 « rue de la Houve » avec 3 ares  
De sol et bâtiment à usage mixte

Le Conseil Municipal prend acte

## **2) Contrat de location avec l'Association de pêche agréée « A.A.P.P.M.A. » l'Ablette de Creutzwald.**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marie PICARD, Adjoint au Maire

Le dernier contrat de location intervenu entre la commune de Creutzwald et l'Association de pêche « l'Ablette » a été conclu le 22 octobre 2008 suite à une délibération du Conseil Municipal du 27 octobre 2008.

Le contrat arrivant à échéance le 31-12-2010, il y a lieu de mettre en place un nouveau contrat pour une durée de 3 ans. Selon les termes de ce contrat, l'Association « l'Ablette » de Creutzwald bénéficie de l'exclusivité des droits de pêche sur les lots suivants :

- Plan d'Eau de la Ville sur la totalité de sa superficie
- La Bisten, lot compris entre la Digue du Plan d'Eau et la frontière allemande
- Lot compris entre le pont de la voie de contournement et la digue de l'étang H.B.L.

Le prix de la location sera fixe et non révisable sur la période triennale, sachant qu'une résiliation annuelle est possible.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ledit contrat moyennant un loyer annuel de 909,81 € et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

## **3) Convention pour droit de passage - Résidence Jules Ferry**

**Rapporteur** : Mme Helga MALESKA, adjointe au Maire

Par délibération en date du 25 avril 1996, le Conseil Municipal avait accordé à la S.C.I. BARMEN un droit de passage sur la parcelle communale section 21 n° 921 afin de permettre aux copropriétaires de la « Résidence Jules Ferry » d'accéder à leur bâtiment.

La SCI BARMEN ayant été dissoute, il s'avère nécessaire de transférer cette convention au nom du Syndic de la copropriété « Résidence Jules Ferry », représenté par Monsieur René BROY, qui acquittera la redevance annuelle de 15,24 €

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

## **III) MARCHES ET TRAVAUX**

### **1) Amélioration voirie existante – Programme 2010 - Marché de travaux - communication**

**Rapporteur** : Monsieur Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

Nous avons lancé une consultation en procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux d'amélioration de la voirie existante – Programme 2010.

Cette opération est menée en groupement de commande, Ville de Creutzwald – Communauté de Communes du Warndt, la ville agissant en tant que mandataire-coordonnateur.

Le programme de travaux concerne essentiellement les chantiers suivants :

- la rénovation de la chaussée, des trottoirs et des réseaux d'assainissement et d'éclairage public de la rue de la Forge sur la section comprise entre la maison n°39 et le chemin de l'Hôpital,
- la rénovation de la couche de roulement de la chaussée de la rue des Flamants sur la section comprise entre le boulevard du Garang et l'impasse des Palombes, de la rue des Perdrix et de la rue du Cimetière,
- la rénovation de la couche de roulement de la chaussée, des trottoirs et des réseaux d'adduction d'eau potable et d'éclairage public de l'impasse de Saint-Germain,
- la rénovation des trottoirs et du réseau d'éclairage public de la rue des Alouettes section comprise entre l'impasse des Colombes et la rue des Champs et de l'impasse des Tourterelles,

- la pose de portails, portillon et de clôtures grillagées au droit de l'intersection entre la rue des Acacias et la rue des Platanes,
- la mise en œuvre de fraisats de rabotage sur divers chemins ruraux,
- les diverses interventions ponctuelles.

Le montant prévisionnel des travaux tel qu'il résulte de l'estimation effectuée par les services s'élevait à 581 057,46 €T.T.C. pour l'ensemble des travaux, non compris les éventuels frais liés à l'aménagement de plantations ou la mise en place de candélabres d'éclairage public et aux travaux de câblage et d'électrification.

Douze entreprises ont sollicité la transmission du dossier de consultation.

La date limite de remise des offres a été fixée au 24 août 2010 à 12 heures.

Cinq offres ont été réceptionnées.

La Commission des Marchés Publics s'est réunie le 24 août 2010 pour procéder à l'ouverture des plis. Une négociation a été engagée avec l'ensemble des candidats ; ces derniers ont été invités à présenter leurs dernières propositions financières avant le lundi 30 août 2010 à 12 heures.

A l'issue de l'analyse des offres, la Commission des Marchés Publics, réunie le 7 septembre 2010 s'est vue présenter le classement des candidats résultant de l'application des critères de jugement fixés par le règlement de consultation. L'offre proposée par le groupement d'entreprises solidaires T.P. STEINER de PETIT-EBERSVILLER et G.E.R.E. de SAINT-AVOLD s'est avérée être la plus avantageuse pour un montant de 434 066,67 € T.T.C. La commission a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire a mis en place et signé le marché dans le cadre de la délégation que notre assemblée lui a accordé par délibération du 28 novembre 2008 modifiée le 30 mars 2009.

Le Président tenait à en informer le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte.

### **2) Aménagement d'un multi-accueil 35 places - Avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre Communication**

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

Nous avons confié au cabinet d'architecte VP & A et son équipe (les Bureaux d'études OMNITECH de Scy Chazelles et E.T.F. Ingénierie de Strasbourg) le marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement d'un espace multi-accueil de 35 places dans les locaux existants 8 rue de Carling à Creutzwald.

Conformément à l'article 9 du C.C.A.P. prescrivant que le coût prévisionnel des travaux est fixé par avenant,

Conformément à la délégation de pouvoir du 24 Novembre 2008 modifiée le 30 mars 2009, Monsieur le Maire a procédé à la mise en place de l'avenant n° 1 fixant le coût prévisionnel des travaux à 393 000.00 €H.T.

D'autre part, la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été modifiée. En effet, la participation du bureau d'étude OMNITECH de Scy Chazelles ne se justifie plus vu l'absence d'intervention sur la structure de l'immeuble.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

### **3) Acquisition d'un camion grue et d'une lame de déneigement- Communication**

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

Nous avons lancé un appel public à la concurrence selon la procédure adaptée du Code des Marchés Publics pour l'acquisition d'un camion grue et d'une lame de déneigement en remplacement du véhicule RENAULT PREMIUM mis en service en 1997. La date limite de remise des offres a été fixée au 12 juillet 2010 à 12 heures.

Conformément à la décision du Conseil Municipal du 24 Novembre 2008 modifiée le 30 mars 2009, Monsieur le Maire a procédé à la mise en place des marchés suivants :

#### Lot 1 Châssis-porteur

Société THEOBALD TRUCKS

57 970 YUTZ

pour un montant de

76 783,20 €T.T.C.

Lot 2 Plateau benne et grue

Société SAND  
54 910 VALLEROY pour un montant de 61 474,40 €T.T.C.

Lot 3 Lame de déneigement

Société HANTSCH SAS  
67520 MARLENHEIM pour un montant de 14 950,00 €T.T.C.

Soit un total de 153 207,60 €T.T.C.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

**4) Vente d'un véhicule**

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

Dans le cadre de la consultation lancée pour l'acquisition d'un camion grue et d'une lame de déneigement nous avons demandé aux divers candidats de joindre à leur proposition financière une offre de reprise pour le véhicule RENAULT PREMIUM et sa lame de déneigement mis en service en 1997.

La société THEOBALD TRUCKS de 57 970 YUTZ mieux-disant pour la fourniture du châssis-porteur a également proposé la meilleure offre de reprise pour un montant de 18 500,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente dudit véhicule et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents, à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

**5) Marché de prestations intellectuelles pour la réalisation du Document Unique de prévention des risques professionnels - Constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Warndt et le SMIASB**

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

Il est proposé à la Ville de Creutzwald de constituer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Warndt et le SMIASB pour mettre en place un marché de prestations intellectuelles pour la réalisation du Document Unique de prévention des risques professionnels.

Le coordonnateur du groupement sera la Ville de Creutzwald.

Il est mandaté en vue de la préparation du marché sur la base et conformément aux besoins définis par chacun de ses membres. Il est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Conformément au VII 2° de l'article 8 du Code des Marchés Publics, Monsieur le Maire de la Ville de Creutzwald, représentant le Pouvoir Adjudicateur du mandataire choisit le titulaire du marché, signe, notifie et exécute le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Les frais matériels de fonctionnement du groupement sont pris en charge par la Ville de Creutzwald, la Communauté de Communes du Warndt et le SMIASB au prorata du nombre d'agents de chaque membre du groupement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- 1 : d'approuver la constitution d'un groupement de commande pour l'opération citée ci-dessus et la convention correspondante
- 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement, ainsi que tous actes et tous documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

#### **IV) AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

##### **1) Mise à disposition gratuite de la salle Baltus le Lorrain**

Rapporteur : Monsieur le Président

1) Le Lycée Félix Mayer sollicite la mise à disposition gratuite de la salle Baltus pour une réunion d'information à l'attention des parents des élèves de seconde le 23 septembre 2010.

Il est demandé au Conseil Municipal de confirmer la décision prise par M. le Maire d'accorder la mise à disposition gratuite de la salle pour cette manifestation.

2) Dans le cadre de leur démarche de Lycée solidaire et pour relancer l'ESCALE, le Lycée Félix Mayer envisage une action qui aurait comme cadre « la semaine de la solidarité internationale ». Pour ce faire, il sollicite la mise à disposition gratuite de la salle Baltus le Lorrain le **vendredi 19 novembre 2010**.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder la mise à disposition gratuite de la salle pour ces manifestations.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

#### **V) AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURELLES ET SPORTIVES**

##### **1) Opération « Schultüte » et achat de bretzels de la Saint Martin.**

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Première adjointe au Maire.

Comme les années précédentes, il est proposé de reconduire l'opération « Schultüte » ainsi que la manifestation de la St-Martin.

L'opération « Schultüte » concerne tous les élèves des écoles élémentaires de la Ville qui démarrent l'enseignement de la langue du voisin, soit 149 enfants cette année. Le garnissage d'une Schultüte coûte 4 € par élève, la somme globale serait cette année de 596 € pour cette opération.

Par ailleurs, la manifestation de la St-Martin, qui aura lieu courant novembre, concerne cette année environ 600 élèves des écoles biculturelles (La Houve + Schuman). Il est de tradition que des bretzels soient offerts.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- Dans le cadre de l'opération Schultüte, d'attribuer aux différents groupes scolaires une somme de 596 € répartie de la façon suivante :
  - 104 € pour le groupe scolaire Bellevue Centre Garang (correspondant à 26 élèves) ;
  - 52 € pour le groupe scolaire Jules Ferry (correspondant à 13 élèves) ;
  - 128 € pour le groupe scolaire Schweitzer (correspondant à 32 élèves) ;
  - 168 € pour le groupe scolaire Schuman (correspondant à 42 élèves) ;
  - 144 € pour le groupe scolaire la Houve (correspondant à 36 élèves).

Concernant la manifestation de la Saint Martin, la ville fournira directement les bretzels.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

##### **2) Rentrée scolaire 2010**

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, adjointe au Maire

La rentrée du 2 septembre s'est globalement bien déroulée dans les cinq pôles scolaires Schweitzer, Schuman, la Houve, Bellevue-Centre-Garang et Jules Ferry.

L'effectif total en maternelle de 428 élèves et en élémentaire de 710 élèves est resté stable cette année.

Aucun changement n'est à noter au niveau du personnel des cinq pôles qui sont organisés comme suit:

- M. Laurent DENET, directeur du regroupement pédagogique de l'école maternelle Garang et des écoles élémentaires Bellevue - Centre, spécialité sport et plus précisément volley ball.
- M. François PAYSANT, directeur du regroupement pédagogique des écoles maternelles Houve et Houvergarten et de l'école élémentaire Houve, spécialité cirque et biculturelle.
- Mme DE PAOLI remplaçant M. Patrick VRABELY, directrice du regroupement pédagogique des écoles maternelles Schuman et Maroc et de l'école élémentaire Schuman,

- Mme Nathalie Husson, directrice du regroupement pédagogique des écoles maternelles Breckelberg et Nassau et de l'école élémentaire Schweitzer, spécialité arts plastiques et visuels.
- Mme Myriam FORSTER, directrice du regroupement pédagogique des écoles maternelle et élémentaire Jules Ferry, spécialité musique. Cette année aux instruments déjà pratiqués : piano, percussions, guitare, xylophone et clairon s'ajoute la clarinette.

Par ailleurs, l'Inspecteur d'Académie nous a informé, par courrier reçu le 9 septembre, du retrait provisoire du poste de psychologue scolaire à l'école élémentaire Bellevue.

Le périscolaire fonctionne comme prévu depuis la rentrée et ce, le matin et le soir dans trois écoles et le midi au foyer Neuland pour les repas avec cette année un 3<sup>ème</sup> choix : uniquement périscolaire de 16 h à 18 h .

Les effectifs en progression depuis la rentrée fluctuent entre 35 et 40 enfants.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

### **3) Semaine Culturelle**

Rapporteur : Mme Marie-Anne BICKAR, Adjointe au Maire

La Ville organise du 30 octobre au 07 novembre 2010, dans le cadre de sa 17<sup>ème</sup> Semaine Culturelle, une exposition d'œuvres d'artistes amateurs.

Les prix suivants seront décernés :

**PRIX DE LA VILLE DE CREUTZWALD** d'un montant de 300 €  
toutes catégories confondues, pris en charge par la Ville

#### PEINTURE :

- 1er Prix de 150 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants
- 2ème Prix de 75 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants

#### AQUARELLE :

- 1er Prix de 150 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants

#### PASTEL :

- 1er Prix de 150 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants

#### DESSIN ET AUTRES TECHNIQUES :

- 1er Prix de 150 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants

#### TRAVAIL DU BOIS, DE LA TERRE, DES MÉTAUX ET DU CUIR :

- 1er Prix de 150 € pris en charge par les Entreprises et commerçants

#### JUNIORS :

- 1<sup>er</sup> Prix (peinture) de 30 € pris en charge par le Syndicat d'Initiative de Creutzwald
- 1<sup>er</sup> Prix (travail du bois...) de 30 € pris en charge par le Syndicat d'Initiative de Creutzwald

Les œuvres seront exposées à la Salle Polyvalente du 30 octobre au 07 novembre 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais afférents à cette animation et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

#### **4) Animation Estivale indemnités aux associations – action Juillet et Août 2010.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Adjoint au Maire

La ville de Creutzwald mène durant l'été depuis quelques années avec l'aide de certaines associations locales, une action pour favoriser l'accès à la pratique sportive des jeunes. L'animation estivale est principalement orientée vers les jeunes de 7 à 14 ans.

Cet été ce sont quelques 180 jeunes en juillet et en août qui ont participé à 14 disciplines, à savoir, Judo, Tir à l'arc, Volley, Twirling, Pétanque, Tennis de table, Football, Tennis, Basket, voile, Capoeira, Hip Hop, Scrabble, Danse.

L'inscription au prix de 2 € par mois par activité a été faite directement en Mairie.

Le montant de la participation des familles s'élève à 588 €

les activités se sont déroulées à la semaine du lundi au vendredi sous forme de stage. Une baisse de la fréquentation a été constatée avec une moyenne de 10 enfants par activité.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention aux associations locales ayant participé à l'opération « Animation Estivale ». Cette aide serait destinée prioritairement à l'acquisition de matériel et à la prise en charge des frais de formation des cadres associés à cette action. Ensuite, selon le besoin, elle pourrait contribuer au fonctionnement des activités et de l'association.

Il est donc proposé au conseil Municipal d'allouer auxdites associations les subventions suivantes.

- BASKET de Creutzwald:	438 €	- SCRABBLE	309 €
- Creutzwald TENNIS DE TABLE:	272 €	- FUNKY BROTHER:	387 €
- FOOT BALL SRC :	386 €	- JUDO club:	206 €
- PETANQUE club:	128 €	- TENNIS club:	336 €
- Les ARCHERS de Creutzwald :	646 €	- TWIRLING club :	336 €
- CERCLE NAUTIQUE:	1 192 €	- DYNAMIC FITNESS :	336 €
- VOLLEY club :	581 €	- CAPOERA :	232 €

Cette indemnité s'élève au total à 5 785 €

D'autoriser monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

La dépense correspondante sera imputée sur le compte 6574 du budget principal.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

#### **POINT SUPPLEMENTAIRE**

##### **1) Politique de la Ville – Séjour sur le travail de mémoire – subvention à l'ASBH**

Rapporteur : Mme Jacqueline JACQUEMIN, adjointe au Maire

L'ASBH a été sollicité par l'ACSE pour entreprendre la réalisation d'un ouvrage ayant pour sujet « les mineurs maghrébins de Lorraine ».

L'objectif de ce projet est de valoriser les apports sociaux, économiques et culturels des mouvements migratoires liés à l'histoire des HBL, à partir d'un travail de mémoire et de sa transmission.

La parution de l'ouvrage est annoncée pour la fin d'année.

L'ASBH a souhaité associer la jeune génération à ce projet par le biais de l'opération ville vie vacances (OVVV).

6 groupes de 7 jeunes du bassin houiller (dont un groupe de jeunes de Creutzwald) participeront à une semaine de stage à Vigy en vue de la préparation d'un spectacle alliant le devoir de mémoire aux cultures urbaines (hip hop, graff, slam, théâtre...).

L'ASBH sollicite une subvention exceptionnelle de 585 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder à l'ASBH, sous réserve de la réalisation de cette action, une subvention exceptionnelle de 585 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

## **VI) DIVERS ET COMMUNICATIONS**

*En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures 20.*